

La formation PRAP - Prévention des Risques liés à l'Activité Physique

11-05-2009

Dernière mise à jour : 04-02-2010

Prévention des risques liés à l'activité physique par la formation

Prévention des risques liés à l'activité physique par la formation

Plaquette de formation PRAP à télécharger.

La formation PRAP est basée sur l'engagement de l'entreprise à développer les principes de prévention des risques professionnels. Elle vise l'optimisation des conditions de travail et l'amélioration de la santé au travail.

Objectifs généraux de la formation :

- Faire acquérir aux salariés des connaissances leur permettant de participer efficacement à l'amélioration de leurs conditions de travail.
- Diminuer les accidents du travail et les maladies professionnelles liés à la manutention des charges, aux postures contraignantes, à la répétitivité des tâches suivant la durée d'exposition au risque.

Rappel de la réglementation :

Principes généraux de Prévention Art. R. 4121 et L 4121
Manutention manuelle Décret n°92-958 du 3 septembre 1992
Mesures et moyens de prévention : Art. R. 4541-8

Principes généraux de la prévention des risques :

- 1- Eviter les risques
- 2- Evaluer les risques
- 3- Combattre le risque à la source
- 4- Adapter le travail à l'homme (conception du poste, choix des équipements, méthode de production)
- 5- Tenir compte de l'état d'évolution de la technique
- 6- Remplacer ce qui est dangereux par ce qui ne l'est pas ou peu
- 7- Planifier la prévention de façon globale
- 8- Prendre des mesures de protection collectives en priorité sur la protection individuelle
- 9- Donner des instructions appropriées aux travailleurs.

Les principes de la démarche PRAP vous aide à respecter ces principes de prévention :

- Mobiliser : s'accorder pour agir ensemble en organisant la concertation
- Evaluer les risques : repérer les situations à risque, analyser l'activité physique dans la situation de travail
- Maîtriser le risque : élaborer un plan d'actions pour transformer les situations de travail
- Evaluer les résultats

Le stage doit permettre au salarié avec l'aide du formateur de :

- 1- Situer l'importance des risques d'accidents et de maladies professionnels
- 2- Identifier et caractériser les risques liés à l'activité physique
- 3- Identifier les éléments déterminants des Gestes et Postures de travail (aménagements, contraintes, relationnels)
- 4- Proposer les améliorations susceptibles de réduire les risques et participer à leur mise en œuvre
- 5- Appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'effort pertinents (mise en pratique des principes avec différents objets)

Public concerné :

La formation PRAP passe par la mobilisation générale des acteurs de l'entreprise, décideurs inclus.

Cette démarche se doit être participative et nécessite l'engagement de la part de toute l'entreprise. Intégrée dans une démarche globale de prévention, elle s'associe à tous les acteurs de la prévention : médecin du travail, CHSCT, responsable sécurité, technicien de maintenance, etc.)

Le face à face pédagogique réunit 5 à 8 personnes

Durée :

- 1- Mise en place d'un groupe de travail : 2 à 3 heures au préalable dans votre entreprise.
- 2- Formation et entretien par poste de travail : intervention d'observation de ½ à 1 journée à l'aide de photo et video.
- 3- Restitution de l'étude des actions : 2 heures

Formateurs :

La formation est assurée par une animatrice-formatrice en Prévention de Risques liés à l'Activité Physique formée et habilitée par l'INRS.

Vous pouvez contacter pour

Marseille Centre
BOUMAZA Djamilia
Tel : 04 89 85 10 87
Mobile 06 50 17 77 16
Fax 04 91 91 60 91
boumaza@gims13.com

Marseille Sud Est
Palet Sabrina
Tel : 04 89 85 11 18
Fax : 04 91 45 60 61
mobile : 06 18 58 18 54
palet@gims13.com

Marseille Périphérie Nord
MANCO Joëlle
Tél : 04 89 85 10 96
Fax : 04 42 31 41 90
manco@gims13.com

Parlez-en avec votre médecin du travail.

Plus d'info sur les 9 principes généraux de la prévention selon le FOCUS de l'INRS